



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux de construction d'un office de tourisme
sur la commune de Pérouges - **Reconsultation**
(8 lots)**

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 12 octobre 2026 à 14h00

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

143 rue du Château

01150 CHAZEY SUR AIN

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 – Variantes	5
2.3.1 – Variante libre.....	5
2.3.2 – Variantes imposées	5
2.4 - Développement durable	5
2.4.1 – Clause environnementale	5
2.4.2 – Clause sociale d’insertion et de promotion de l’emploi	6
3 - Les intervenants.....	7
3.1 - Conduite d'opération.....	7
3.2 - Maîtrise d'œuvre.....	7
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	7
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie	7
3.5 - Contrôle technique	7
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	7
4 - Conditions relatives au contrat	7
4.1 - Durée du contrat.....	7
4.2 – Délai global prévisionnel d'exécution de l'opération.....	7
4.3 – Délai d'exécution par lot	7
4.4 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	8
4.5 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	8
5 - Contenu du dossier de consultation	8
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	9
6.1 - Documents à produire	9
6.2 - Visites sur site	12
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	13
7.1 - Transmission électronique.....	13
7.2 - Transmission sous support papier	14
8 - Examen des candidatures et des offres	15
8.1 - Sélection des candidatures	15
8.2 - Attribution des marchés	15
8.3 - Suite à donner à la consultation	16
9 - Renseignements complémentaires	16
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	16
9.2 - Procédures de recours	16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les travaux de construction d'un office de tourisme sur la commune de Pérourges (18 lots).

Les lots n° 1, 2, 3, 6, 7, 8 et 16 font l'objet d'une nouvelle consultation suite à l'abandon d'une première procédure pour motif d'intérêt général en raison de modifications substantielles du cahier des charges en application des dispositions prévues à l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique.

Lieu d'exécution : 47 route de la cité, 01800 Pérourges

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est une procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Allotissement en **18 Lots** dont 8 font l'objet de la présente consultation, identifiables en rouge :

Lot(s)	Désignation
N°1	Terrassement - Gros œuvre - Maçonnerie
N°2a	Charpente bois
N°2b	Façade en béton végétal projeté
N°3	Chapes et finition de sol minéral
N°4	Couverture tuiles et cuivre
N°5	Etanchéité
N°6	Menuiseries extérieures bois
N°7	Métallerie
N°8	Menuiseries intérieures bois
N°9	Plâtre - Peinture - Plafonds
N°10	Carrelage - Faïence
N°11	Sols souples
N°12	Mobilier
N°13	Ascenseur
N°14	Electricité - Courants faibles
N°15	Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire
N°16	Terrassement - VRD - Espaces verts
N°17	Forage

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres **pour tous les lots**.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lots	Code principal	Description
N°1	45112500-0	Travaux de terrassement
	45262522-6	Travaux de maçonnerie
	45262311-4	Travaux de gros œuvre en béton
N°2a et 2b	45261100-5	Travaux de charpente
	45443000-4	Travaux de façade
N°3	45262321-7	Travaux de chape
N°4	45261211-6	Travaux de couverture en tuiles
	45260000-7	Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métier spécialisés
N°5	45261420-4	Travaux d'étanchéification
N°6	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
N°7	45223110-0	Installation de structures en métal
N°8	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
N°9	45410000-4	Travaux de plâtrerie
	45442110-1	Travaux de peinture de bâtiments
N°10	45431000-7	Carrelages
	45430000-0	Revêtement de sols et de murs
N°11	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
N°12	39100000-3	Mobilier
N°13	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
N°14	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
N°15	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
N°16	45112500-0	Travaux de terrassement
	45231112-3	Installation de réseau de conduites
	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
N°17	45255500-4	Travaux de forage et d'exploration

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres **pour un même lot** en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 – Variantes

2.3.1 – Variante libre

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

2.3.2 – Variantes imposées (*ex-PSE – Prestations Supplémentaires Eventuelles*)

Les candidats **ont l'obligation de répondre à la solution de base et à chacune des variantes imposées** relatives au lot suivant :

Lot	Code	Libellé
Lot n°6	Variante n°6.1	Plus ou moins-value du poste 4.8.2 (DPGF)
Lot n°16	Variante n°16.1	Plus ou moins-value du poste 5.11.2 (DPGF)
	Variante n°16.2	Plus ou moins-value du poste 5.11.1 (DPGF)

Les variantes imposées (ex PSE) **sont un supplément de l'offre de base qu'il appartient au pouvoir adjudicateur de retenir ou pas.**

2.4 - Développement durable

Cette consultation tient compte des objectifs de développement durable dans le cadre de la protection de l'environnement et de l'action sociale, en application de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique.

Chaque candidat devra indiquer tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.4.1 – Clause environnementale

Pour tous les lots, les conditions d'exécution à caractère environnemental portent sur le **Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED)**.

Conformément à l'article 36 du CCAG, Le titulaire communique au maître d'ouvrage, pendant la période de préparation du marché **ou à défaut dans un délai de deux mois à compter de sa notification**, un schéma d'organisation et de gestion des déchets. Dans ce cadre, le candidat indiquera dans le cadre réponse, la mise en œuvre de ce schéma en adéquation avec le présent marché et portant sur les éléments suivants :

- la méthode de prévention de la production des déchets,
- la méthode de tri,
- les installations de valorisation, de traitement, d'élimination des déchets,
- la traçabilité des déchets,
- Les moyens humains mobilisés et les mesures de sensibilisation du personnel,
- La personne désignée sur la responsabilité des déchets.

Une attention particulière sera accordée aux filières de réutilisation et de valorisation, ainsi qu'à la fréquence d'évacuation des déchets.

Il sera également apprécié, la description des matières premières et les procédés techniques qui consistent à limiter l'impact négatif sur l'environnement.

Pour le lot n°12- Mobilier et en complément, en application du Décret n°2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de **biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées**, les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable comme suit :

Produits ou catégories de produits	Pourcentage minimal	
	Issu du réemploi ou de la réutilisation	Intégrant des matières recyclées
Mobilier et aménagement d'intérieur	20 %	15 %

Le candidat devra obligatoirement intégrer dans la globalité de son offre **le pourcentage minimal de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées** dans le cadre des prestations.

Il indiquera dans son cadre réponse le mobilier ou la fourniture comportant le pourcentage minimal de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

Ces objectifs environnementaux **sont intégrés dans les critères de jugement des offres**, conformément aux articles L2152-7 et R2152-7 du Code de la Commande Publique.

2.4.2 – Clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi



Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, le Maître d'Ouvrage, a décidé, d'inclure dans le cahier des charges de ces marchés publics, une clause sociale **obligatoire** d'insertion et de promotion de l'emploi.

La clause applicable est détaillée dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Chaque titulaire des lots indiqués ci-dessous s'engage à ce titre de conclure en faveur de personne(s) éloignée(s) de l'emploi, un ou des contrat(s) de travail **sur la durée du marché, d'un nombre d'heures minimum détaillé comme suit :**

Lot	Désignation	Nombres d'heures
N°1	Terrassement – Gros Œuvre - Maçonnerie	315
N°2a	Charpente bois	175
N°6	Menuiseries extérieures bois	140
N°8	Menuiseries intérieures bois	105
N°9	Plâtre – Peinture - Plafonds	70
N°14	Electricité Courants faibles	70
N°15	Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire	120
N°16	Terrassement – VRD – Espace verts	105
Total		1 100

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières précise quels sont les publics éligibles au dispositif, les différentes modalités de mise en œuvre et de contrôle de son exécution, les pénalités applicables en cas de non-respect de ses obligations par l'entreprise.

Le Maître d'Ouvrage **a mis en place un dispositif d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre** de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi. Ce dispositif est précisé dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par **La Manufacture de l'Ordinaire** (mandataire).

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Le titulaire de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est **la maîtrise d'œuvre**.

3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

Le coordonnateur des systèmes de sécurité incendie **sera précisé ultérieurement**.

3.5 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par la **Société Alpes Contrôle**.

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de **niveau II** est assurée par **la Société Socotec**.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat

Le contrat débute à compter de **la date de notification**. La durée du contrat se confond avec la période de préparation et le délai d'exécution sur lequel s'engage le candidat.

L'exécution des travaux débute **à compter de la date fixée par l'ordre de service** prescrivant de commencer les travaux.

4.2 – Délai global prévisionnel d'exécution de l'opération

Le délai global prévisionnel d'exécution de l'opération est de **14 mois (en jours calendaires) hors période de préparation**.

4.3 – Délai d'exécution par lot

Le candidat s'engage dans l'acte d'engagement sur **le planning d'exécution joint** (6. Planning) au dossier de consultation des entreprises.

4.4 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les ressources propres **de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain**.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.5 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

Pièces générales :

1. Le règlement de la consultation (RC)
2. Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
3. Le cahier des clauses techniques particulières commun (CCTPC)
4. Le rapport initial de contrôle technique de construction (RICT)
5. Le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS)
6. Le planning d'exécution
7. Les plans et annexes
8. L'attestation de visite

Par lot :

9. L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
 - 9.1 La déclaration de sous-traitance (DC4)
10. Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
11. La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
12. Le cadre de réponse (CR)

Le dossier de consultation est disponible gratuitement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://marchespublics.ain.fr/>

Les modalités de mise à disposition des documents de la consultation sont fixées comme suit :

L'accès aux documents de la consultation est gratuit, complet, direct et sans restriction.

Lorsque certains documents de la consultation sont trop volumineux pour être téléchargés depuis le profil d'acheteur, l'acheteur indique dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans l'invitation à confirmer l'intérêt, les moyens électroniques par lesquels ces documents peuvent être obtenus gratuitement.

Les opérateurs économiques peuvent indiquer à l'acheteur le nom de la personne physique chargée du téléchargement et une adresse électronique, afin que puissent lui être communiquées les modifications et les précisions apportées aux documents de la consultation.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation **au plus tard 10 jours** avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue **française et exprimées en EURO**.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Un exemplaire original de la lettre de candidature (formulaire DC1), présentant le candidat ou le groupement candidat. En cas de groupement, sera annexé à cette lettre la ou les habilitation(s) originale(s) du mandataire par les personnes habilitées à engager ses cotraitants
Le formulaire DC2 complété pour chaque société membre de l'équipe candidate , Les nouveaux formulaires de déclaration du candidat (DC) sont accessibles sur le site : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4
La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire (seules les candidatures des entreprises habilitées par un jugement du tribunal de commerce à poursuivre leurs activités pendant la totalité de la période d'exécution du marché seront admises)

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
Attestation sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés , mutilés de guerre et assimilés, mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-17 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le cas échéant, chiffre d'affaires relatifs aux prestations, objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années , indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés
Lot n°1 :
Qualification n°2111 ou réf équivalentes
Lot n°2a :
Qualification n°2301 ou 2312 ou 2342 ou réf équivalentes
Lot n°2b :
Attestation de formation des applicateurs délivrée par « Construire en chanvre » ou réf équivalentes
Lot n°3 :
Qualification n°2163 ou réf équivalentes
Lot n°4 :
Qualification n°3111 - 3152 ou réf équivalentes

Libellés
Lot n°5 :
Qualification n°3221 ou réf équivalentes
Lot n°6 :
Qualification n°3551 ou réf équivalentes
Lot n°7 :
Qualification n°4411 ou réf équivalentes
Lot n°8 :
Qualification n°4312 ou réf équivalentes
Lot n°9 :
Qualification n°4131 – 6111 ou réf équivalentes
Lot n°10 :
Qualification n°6312 ou réf équivalentes
Lot n°11 :
Qualification n°6223 ou réf équivalentes
Lot n°12
Références équivalentes
Lot n°13
Références équivalentes
Lot n°14 :
Qualification LCPT ou réf équivalentes
Lot n°15 :
Qualification n°5231-5111-5311 ou réf équivalentes
Lot n°16
Références équivalentes
Lot n°17 :
Certiforage - module sonde (obligatoire)

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence.

Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre pour chacun des lots

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) à compléter par le candidat
Le cadre de réponse : l'utilisation de la structure de ce cadre de réponse <u>est obligatoire</u> . Il est destiné : • à fiabiliser les réponses des candidats à tous les éléments servant à l'appréciation des critères d'analyse des offres • à faciliter le traitement des informations fournies dans le cadre de l'analyse des offres. Il est rappelé que <u>cette pièce est contractuelle</u> . A ce titre, les informations et dispositions renseignées dans le présent document <u>engagent le titulaire</u> . Il est précisé que le cadre réponse est limité à 20 pages A4 recto/verso soit 10 feuilles.
Le planning d'exécution détaillé
L'attestation de visite des lieux pour les lots 1 et 16

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Afin d'apprécier les conditions d'accès et d'en évaluer les contraintes, **les candidats des lots n°1 et 16** doivent **obligatoirement** effectuer une visite sur site **avant la date de remise des offres**.

Les candidats ayant déjà effectué la visite lors de la précédente consultation n'ont pas l'obligation d'effectuer une seconde visite. L'attestation signée lors de la première consultation reste valable et devra obligatoirement être jointe à l'offre.

Pour tous les autres lots, la visite est préconisée.

Les jours de visite du site pour **les lots n°1 et 16** sont organisés comme suit :

Date	Horaires
15 septembre 2026	à 14h00
21 septembre 2026	à 14h00

Inscription des candidats

Préalablement à la visite, Il est demandé au candidat de s'inscrire par mail, à l'adresse : **m.poyault@cc-plainedelain.fr** .

A l'issue, **l'attestation de visite** fournie dans les pièces de la consultation sera visée par le représentant de la collectivité et remise au candidat.

Cette attestation devra **obligatoirement être jointe à l'offre**.

En aucun cas, le titulaire ne pourra se prévaloir, postérieurement à l'exécution de son marché, d'une connaissance insuffisante des lieux et terrains, d'implantation des ouvrages, etc., et ne pourra prétendre à une majoration de prix ou rémunération complémentaire pour d'éventuels problèmes d'accès ou difficultés d'exécution.

Pour l'égalité de traitement des candidats, il est précisé que durant la visite, toutes les questions liées aux différents sites seront posées sur la plateforme : [marchespublics.ain](https://marchespublics.ain.fr) sous la référence : **2025-18**

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est obligatoire. Elle doit être effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://marchespublics.ain.fr>

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « **hors délai** » si le téléchargement se termine **après la date et l'heure limites de réception des offres**.

Si une **nouvelle offre** est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci **annule et remplace l'offre précédente**.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2022, les modalités de la mise à disposition de la copie de sauvegarde sont fixées comme suit :

Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde **avant la date et heure de remise des candidatures ou des offres**.

La copie de sauvegarde est transmise à l'acheteur ou l'autorité concédante sur support papier ou sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) doit être placée dans un pli comportant la mention « **copie de sauvegarde** », ainsi que **le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée et transmise à :**

Hôtel de Ville

Service Commande Publique Mutualisé

Place Robert Marcelpoil

CS70429

01504 AMBERIEU EN BUGEY CEDEX

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Par arrêté en date du 14 avril 2023 modifiant l'annexe 6 du Code de la Commande publique, la copie de sauvegarde peut être transmise **par voie électronique** au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique) à l'adresse suivante :

commande.publique@ville-amberieu.fr

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- 1 - Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- 2 - Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, **sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.**

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur ou l'autorité concédante.

Lorsque la copie de sauvegarde est ouverte, elle est conservée conformément aux articles R.2184-12, R. 2184-13, et R. 2384-5 du code de la commande publique.

Lorsque la copie de sauvegarde n'est pas ouverte ou a été écartée lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté, elle est détruite.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée mais autorisée dans le cadre de cette consultation.

Toutefois, dans le cas où, le candidat souhaite fournir une signature électronique, chaque pièce pour laquelle une signature est exigée **doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle** et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite **du contrat** par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces **dans un délai maximum de 10 jours**.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Procédure de détection des offres anormalement basses :

Lorsque l'acheteur estime qu'une offre semble anormalement basse, il sera mis en œuvre la procédure de détection des offres anormalement basses conformément aux articles L2152-5 et 6, R.2152-3 et 4 du Code de la commande publique.

Pour tous les lots : les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

NUMERO	CRITERES ET SOUS-CRITERES	PONDERATION
1	PRIX DES PRESTATIONS	60 points
Le critère prix des prestations sera calculé sur le montant total HT de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) et selon la méthode suivante : Note prix des prestations = (Montant de l'offre moins-disante*/Montant de l'offre à noter) x 40 points <i>(*offres anormalement basses exclues)</i> Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées sur la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, celle-ci sera rectifiée en conséquence. Le soumissionnaire sera invité à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.		
2	VALEUR TECHNIQUE	35 points
2.1	Phase préparation de chantier : méthodologie d'organisation et anticipation (voir détail dans le cadre réponse)	10 points
2.2	Présentation des moyens humains et matériels affectés au chantier (voir détail dans le cadre réponse)	10 points
2.3	Phase travaux : méthodologie d'organisation et de coordination- Respect des délais et gestion des aléas (voir détail dans le cadre réponse)	15 points
Le critère valeur technique sera estimé sur la base des éléments indiqués dans le cadre de réponse et calculé comme suit : Note sous-critère = (note à analyser/note la plus haute) x points sous-critère La note totale valeur technique est l'addition des notes obtenues par sous-critère.		

NUMERO	CRITERES ET SOUS-CRITERES	PONDERATION
3	Clause environnementale (voir article 2.4.1 du présent règlement)	5 points
Le critère clause environnementale sera estimé sur la base des éléments indiqués dans le cadre de réponse et calculé comme suit : Note sous-critère = (note à analyser/note la plus haute) x 5 points		
Pondération totale des critères d'attribution		100 points

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les **3 candidats ayant obtenu les meilleures notes**. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur **pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours**.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marchespublics.ain.fr/>.

Cette demande doit intervenir **au plus tard 10 jours** avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **6 jours au plus tard** avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lyon

184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03

Tél : 04 87 63 50 00

Télécopie : 04 87 63 52 50

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Lyon

Palais Juridictions Administratives

184 rue Duguesclin

69433 LYON CEDEX 03

Tél : 04 87 63 50 00

Télécopie : 04 87 63 52 50

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr